

Objet : : CP2 - LES DISPARUS D'ALGERIE

LES DISPARUS D'ALGERIE

“Seules les victimes auraient éventuellement le droit de pardonner. Si elles sont mortes, ou disparues de quelque façon, il n'y a pas de pardon possible”

(Jacques Derrida)

Il y a 62 ans, tel Ponce Pilate, le gouvernement français se lavait les mains et tournait la page. Pays sans nom, sans frontière, sans unité, c'est par la France et dans la France que l'Algérie avait acquis une personnalité, pour la première fois dans l'histoire... C'est par la France qu'elle devint officiellement indépendante, le 5 juillet 1962... et c'est à cette date que le drame des disparus –ayant connu un essor vertigineux dès la signature du « *cessez le feu* »- atteint son apogée dans le paroxysme de l'horreur...

Le point de départ de la gigantesque entreprise de destruction qui devait s'abattre sur les Français d'Algérie –entreprise de destruction voulue et organisée par le régime gaullien- fut la honteuse signature des accords d'Évian du 18 mars 1962 avec comme symbole de forfaiture, le massacre du 26 mars à Alger... Son aboutissement, le 5 juillet 1962 à Oran. Entre ces tragédies, plusieurs milliers d'Européens (on ne connaîtra jamais le nombre exact) disparaîtront, enlevés parfois même sous les yeux des militaires français qui n'interviendront pas : « *Ils n'avaient pas d'ordre* », disaient-ils ! En réalité, ils avaient des ordres de « *non intervention* ». Ainsi, dans toute l'Algérie des camps s'ouvrirent, parfois à proximité même des villes et des cantonnements militaires sous le regard bienveillant des autorités françaises.

La plus élémentaire des missions eût été d'ordonner à notre armée, encore puissante, d'effectuer des opérations de sauvetage en direction de ces camps... sa première motivation étant de sauver ses propres soldats dont près de 400 furent pris vivants au combat. Nul ne recouvrit jamais la liberté... et cela en dépit des accords d'Évian et des conventions de Genève. L'autre motivation était de sauver, d'une part, ces milliers de civils européens menacés de jour en jour d'extermination, d'autre part, ces milliers de Musulmans fidèles à la France à qui l'on avait fait une promesse formelle de protection, à qui l'on avait juré que le drapeau français ne serait jamais amené et que l'on a livré avec une révoltante bonne conscience, pieds et mains liés à la vindicte des bourreaux.

Alors, quand les familles éplorées suppliaient les militaires d'intervenir après l'enlèvement de l'un des leurs ; quand elles en appelaient à nos gouvernants, nos médias, nos associations humanitaires, à la Croix Rouge... quand ce n'était pas au Clergé, on leur rétorquait sans ménagement « *qu'ils étaient tous morts* » ! Et ainsi, parce qu'ils « *étaient tous morts* », on a laissé, des années durant, pourrir dans les geôles, les mines de sel, les camps de la mort lente et les bordels, nos proches, nos familiers, nos frères...

Car on ne supprima pas des milliers de personnes du jour au lendemain... Certaines vécurent des années durant dans leur univers concentrationnaire ; déclarations d'hommes politiques et témoignages l'attestent. C'est ainsi que :

- Le 26 janvier 1971 (9 ans après l'indépendance), le Président algérien Boumediène déclarait : "A Paris, on semble ignorer que nous détenons un grand nombre d'otages français. Quand il le faudra, nous en communiquerons la liste à la presse, d'où une émotion considérable en France. Alors, pour obtenir la libération de ces otages, il faudra y mettre le prix."

- Le couple des enseignants Allard, de Bruyère-le-Châtel (Essonne), d'abord pro-FLN puis expulsés d'Algérie au cours du second trimestre de 1971, révéleront qu'environ sept cent cinquante disparus européens ont été vus et contactés dans les camps de travail situés à proximité des puits de pétrole d'Hassi-Messaoud. A l'automne 1972, quelques-uns de ces hommes ont tenté de s'évader. On les a retrouvés bastonnés à mort sur la rocade sud, avec la main droite coupée.

- Le 23 avril 1982, l'hebdomadaire « **SPECIAL DERNIERE** » publiait les révélations de Mr Poniatowski qui affirmait qu'en 1975 (il était alors Ministre de l'Intérieur), il y avait encore des centaines de captifs en Algérie.

Ce jour-là, nous fîmes connaissance avec l'incroyable, l'impossible, l'inimaginable. En première page, on pouvait lire :

"EXCLUSIF : Les photos des Français détenus sans raison PRISONNIERS EN ALGERIE depuis VINGT ANS. Un vrai camp de concentration installé du côté de Tizi-Ouzou".

Au total 15 photos sous lesquelles figuraient les noms et prénoms des « *disparus* ». Or l'une d'elles nous apprenait ainsi

que le gardien de la paix, Pelliser Jean Claude, enlevé le 16 mai 1962 à Maison Blanche, Alger, dans l'exercice de ses fonctions, était toujours en vie... alors qu'il avait été déclaré « décédé » le 13 novembre 1970 par le Tribunal de Grande Instance de Paris.

20 ans après ces tragédies, il y avait encore des survivants dans les camps de concentration algériens. Nous en avons là la preuve. Que firent alors les autorités françaises ?

Le 12 novembre 1964, *Le Figaro* lançait le chiffre de 6000 à 6500 Européens enlevés entre le 19 mars 1962 et le 31 décembre 1962... preuve qu'après l'indépendance les enlèvements s'étaient poursuivis.

L'accusation était portée et elle était irréfutable. Alors, pourquoi l'armée française –qui était toujours présente ne Algérie- n'intervenait-elle pas pour sauver ces malheureux? Et pourtant ils étaient enfermés dans des camps parfaitement localisés et connus des autorités, attendant dans la souffrance et la déchéance une vaine délivrance. Certains furent libérés, mais sur des initiatives individuelles d'officiers outrepassant les ordres reçus et... immédiatement sanctionnés. Parfois même, ces morts-vivants étaient plongés dans leur univers concentrationnaire à proximité des camps militaires français, tels, la cité du Petit Lac à Oran.

Que de cris déchirants, que d'appels *au secours* ces militaires français ont-ils dû entendre chaque nuit, eux qui étaient terrés dans leur caserne, l'arme au pied, attendant la quille prochaine...

Que d'horribles, que d'épouvantables hurlements ont dû retentir, des années durant, dans ce pays livré aux écorcheurs ! Mais nul ne pouvait les entendre. Une chape de silence s'était abattue sur ces malheureux ajoutant ainsi à leur calvaire et, engoncé dans son égoïsme, son confort et son indifférence, le peuple français ne répondit pas aux plaintes et aux râles qui s'échappaient de toutes les contrées de l'Algérie et qui venaient s'écraser contre ce mur qu'il avait érigé sur ses côtes. Ces sacrifiés là, dont le nombre s'amenuisait au fil du temps, n'étaient plus que des animaux survivants d'un triste bétail pensant, abandonnés à leur délire, à leurs rêves et à leurs rancœurs. Durant des années, ils ont croupi derrière des barreaux ou dans des camps, à épier leurs geôliers, à écouter les râles des mourants et les cris de ceux que l'on torturait, en suivant de leurs yeux, leurs inoubliables yeux, empreints de crépuscule mental, la marche rêveuse des nuages dans l'immensité du ciel étoilé.

Pauvres êtres torturés! Leurs cris déchirants seront restés vains durant toutes ces années, mais ces plaintes ne sont pas perdues. Quelque part dans les cieux elles ont été enregistrées indélébilement et le jour du jugement dernier, elles se feront de nouveau entendre... et les paroles prophétiques du Maréchal Juin remontent à ma mémoire : « *La France est en état de péché mortel et elle connaîtra, un jour, le châtement* ».

Pour autant en dépit des renseignements qui lui parvenaient régulièrement, la grandeur gaullienne ne s'abaissa pas à donner les ordres nécessaires pour sauver ces sacrifiés et les cadres de l'armée, les consuls et ambassadeur de France à Alger respectèrent ces ordres de ne pas intervenir, abandonnant ceux qui n'étaient plus que des morts en sursis, oubliant que, pour des raisons similaires, on condamna à la fin de la seconde guerre mondiale, les officiers allemands qui ne s'étaient pas opposés aux ordres d'Hitler.

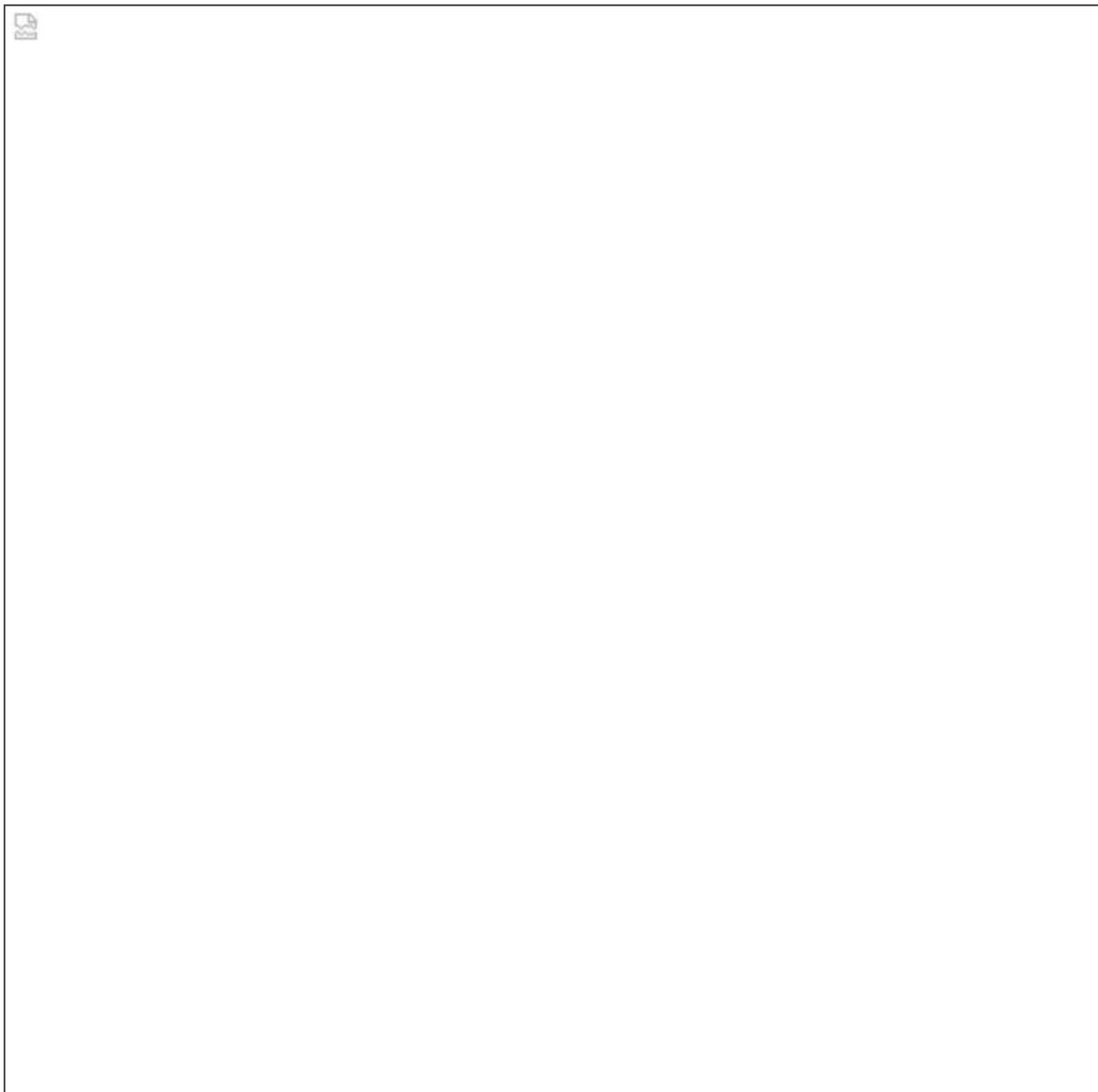
Ils sauvèrent ainsi leur carrière, certes ! Plus tard, colonels, généraux, députés, ambassadeurs, couverts de titres et de médailles usurpés, ils se prélasseront et se féliciteront de leur « bon choix ». Mais, où est leur honneur ? Que devient une armée sans honneur ?

« *La voix de la conscience et de l'honneur est bien faible quand les boyaux crient* », disait Diderot...

Ainsi, la France et l'armée française d'alors sont aujourd'hui éclaboussées d'une honte que le temps ne suffira pas à effacer. Il n'y a pas d'exemple qu'un État ait livré de la sorte ses enfants au bourreau. Et cette tache indélébile ternira à jamais l'honneur de la Vème République.

José CASTANO

**"SPÉCIAL DERNIÈRE" : "Prisonniers en Algérie depuis
20ans"**



Sans virus. www.avg.com

— NlocE2Q8P084uFhv.png —

TIERCE DIMANCHE A LONGCHAMP

Le prono exclusif du crack-jockey Maurice Philipperon

Spécial dernière

Exclusif : les photos des Français détenus sans raison

PRISONNIERS EN ALGERIE DEPUIS 20 ANS

Un vrai camp de concentration installé du côté de Tizi-Ouzou



IL Y AURA VINGT ANS DANS UNE SEMAINE, jour pour jour, un facteur de Maison-Carrée, en Algérie, Martin Tous, était entré en pleine rue par le F.L.N. Est-il mort ?

Certainement, disait-on, il y a encore quelques mois.

Nous affirmons aujourd'hui un ancien officier de renseignement, le capitaine Marc Léclet, animateur de l'A.S.F.E.D. « Il est très possible que Martin Tous soit encore vivant, de même que plusieurs centaines de nos compatriotes encore prisonniers en Algérie ».

d'affirmer que le décès était antérieur d'au moins deux mois ; qu'en ce qui concerne la femme, « il s'agissait d'un corps de femme musulmane » et que la « ballerine retirée du pied ne correspondait pas à la peinture de Melle ARZENZI » ;

Considérant qu'il résulte des dépositions ci-dessus analysées que le corps de femme retrouvé en Juillet 1962 sur le territoire de la commune de Bouzainville ne s'identifie pas à celui de Chantal ARZENZI, et que par ailleurs, il est constant que celle-ci a depuis le 7 Juillet 1962, cessé de paraître à son domicile et qu'on n'a eu d'elle aucune nouvelle; que dans ces conditions, il y a lieu de déclarer l'absence de Chantal ARZENZI ainsi que le sollicitent les époux ARZENZI ;

Par ces motifs :

Révoquer l'absence de demoiselle Chantal ARZENZI, née le 25 Juin 1945 à Riha (Algérie);

Des certificats de décès annexés par les tribunaux.

ne a expliqué l'officier.

Et il ne s'agit pas d'une « étiquette ridicule », comme l'affirme sans pudeur le gouvernement algérien.

TEMOINS

Car il y a des preuves, mieux, des témoignages attestant le fait. Il y a d'abord l'existence pratiquement incontestable d'un camp de concentration à Tizi-Ouzou, ou, dans une zone interdite, des dizaines de Français groupés dans les pédes du F.L.N.

Certains, comme de modestes esclaves, sont employés, du fait de leurs compétences techniques, des tâches spécifiques.

(Suite p. 20-21)

LES FAMILLES N'ONT JAMAIS RENONCE

— Pièces jointes : —

NlocE2Q8P084uFhv.png

852 Ko